



Chaudronnier canadien

Un bulletin d'information pour les membres canadiens de la Fraternité internationale des Chaudronniers

Volume 5 Numéro 2 | décembre 2018

Les Chaudronniers de l'Alberta font appel aux tribunaux pour protéger des droits constitutionnels

Les Chaudronniers de l'Alberta mènent une bataille dans l'optique de faire renverser la loi provinciale sur les négociations dans l'industrie de la construction et de défendre leur droit constitutionnel à la libre négociation collective.

En Alberta, le *Labour Relations Code* (le « Code ») énonce un processus de négociation qui empêche les syndicats de négocier efficacement au nom de leurs membres. C'est ce qu'on apprend dans une requête déposée à la cour par la loge 146 des Chaudronniers, le syndicat international des Chaudronniers et la loge 955 des ingénieurs d'exploitation.

Il s'agit d'une violation de la Charte des droits et libertés, laquelle garantit le droit à la liberté d'association, soutiennent les syndicats. Dans de récents arrêts, la Cour suprême du Canada a confirmé que la Constitution canadienne protège la libre négociation collective ainsi que le droit de grève. En 2015, la Cour du banc de la Reine de l'Alberta avait rendu une décision similaire concernant les employés des soins de santé et des services publics de la province.

En Alberta, le *Code* regroupe les syndicats et les employeurs de l'industrie de la construction en matière de négociations et de grèves. Aussi, la négociation prend fin une fois que 75 % des syndicats et des employeurs dans le secteur général de la construction ont conclu des conventions collectives.

Suite à la page 3...



Retour sur 44 ans de carrière comme Chaudronnier



Par Joseph Maloney, C.S.M. Vice-président international pour le Canada

Au terme de mes 44 ans comme membre de la Fraternité internationale des Chaudronniers,

je signe ma dernière chronique à titre de vice-président international pour le Canada. En effet, à la fin de l'année, je prendrai ma retraite du syndicat pour devenir le nouveau directeur général du programme Du régime aux bâtiments (DRB).

Depuis longtemps, je soutiens que nous devons une énorme gratitude à nos anciens combattants. J'ai vécu une expérience très satisfaisante lorsque j'ai contribué à mettre sur pied DRB aux États-Unis. À l'époque, j'étais le secrétaire-trésorier de la division des métiers du bâtiment et de la construction de la FAT-COI. Par la suite, j'ai aidé à établir le programme en sol canadien. Depuis 2011, au Canada, DRB a aidé des centaines d'anciens combattants à réussir leur retour à la vie civile en se lançant dans les métiers du bâtiment.

À la lumière de mes années passées avec les Chaudronniers, je ne regrette pas une seule seconde de mon travail avec tous les formidables membres de notre corps de métier. Je suis fier de tout ce que nous avons accompli ensemble et de tous les obstacles que nous avons surmontés ensemble.

Le syndicat sera entre de très bonnes mains, car mon successeur au poste de VPI sera nul autre qu'Arnie Stadnick, un excellent leader qui a consacré sa carrière à aider ses confrères et coœuvres du syndicat et du corps de métier. Membre de la loge 146, Arnie possède une vaste expérience en matière à la fois de négociations et d'aptitudes

Suite à la page suivante...

Nos réalisations en tant que syndicat sont une source de fierté

...Suite de la page 1

ayant beaucoup gagné en importance au fil des années. Pensons notamment aux relations gouvernementales et au lobbying.

Chaque fois, je suis stupéfié lorsque je fais un retour sur nos réalisations comme syndicat au cours des quatre décennies et demie de ma carrière de syndicaliste. Les avancées en matière de salaires et d'avantages sociaux sont incroyables, mais elles ne constituent qu'une partie de l'équation.

Aux débuts de mon travail sur les outils, nous aurions pu qualifier nos méthodes de rudimentaires. Toutefois, notre sensibilité à l'importance de la santé-sécurité a tellement crû que les normes dont nous bénéficions aujourd'hui constituent une incroyable réussite en elles-mêmes. Des choses comme des respirateurs, des tests audiométriques et des formations complètes en matière de santé-sécurité font aujourd'hui partie de la norme. Et nous avons travaillé fort pour faire enchâsser notre droit à des lieux de travail sains et sécuritaires dans les lois fédérales et provinciales à la fois.

En 1974, nous n'étions pas très actifs dans l'arène politique. Aujourd'hui, tout gouvernement – nonobstant sa couleur – qui tenterait de restreindre nos droits

entendrait notre grogne haut et fort. Nous nous immisçons dans des dossiers qui vont bien au-delà des frontières de notre corps de métier. Des accords commerciaux internationaux, par exemple, ne figurent jamais dans nos conventions collectives. Cependant, comme syndicat, nous sommes devenus une voix forte au soutien du corps de métier qui apporte des bénéfices aux travailleurs ainsi qu'aux grandes entreprises. De plus, nous avons défendu notre corps de métier contre des mesures comme l'importation massive de travailleurs étrangers – une mesure qui, à elle seule, éliminerait des emplois de Chaudronnier au Canada.

Aussi, au fil du temps, nous avons adopté une approche beaucoup plus professionnelle au recrutement ainsi qu'à la promotion de nos compétences. Des outils prévisionnels de pointe nous avertissent de possibles pénuries de main-d'œuvre. Des programmes comme le programme de répartition « Job Ready » donnent aux entrepreneurs l'assurance d'avoir accès aux travailleurs ayant les compétences qu'ils recherchent, ce qui leur facilite le travail de recrutement de nouveaux membres. Notre appli mobile « Job Ready » permet à nos membres de toujours avoir leurs certificats de qualification à portée de la main et les informe de contrats à venir. De

plus, nous avons intensifié nos programmes d'approche auprès de l'industrie, des communautés de Premières Nations, des femmes et des jeunes.

Nous avons toutes les raisons d'être fiers de nos réalisations, mais il nous reste encore beaucoup à accomplir. Nous devons recruter en plus grands nombres pour faire face aux pénuries de main-d'œuvre qualifiée. Nous devons continuellement défendre nos gains contre la course vers le bas qu'un si grand nombre de personnes choisissent de poursuivre. Nous devons défendre nos droits à la libre négociation collective, comme le font nos membres en Alberta. Nous devons redoubler d'efforts pour obtenir un statut obligatoire dans les provinces où nous n'en avons toujours pas un. Notre lutte pour la santé et la sécurité de nos membres se poursuit et entre dans une nouvelle phase. Et nous devons être actifs pour assurer que notre voix est entendue sur la scène nationale.

Malgré les difficultés que nous avons dû surmonter, j'ai confiance en nos perspectives d'avenir. Grâce à l'apport de leaders comme Arnie Stadnick, au travail acharné de nos dirigeants et employés ainsi qu'au soutien de nos membres, il n'y a rien que nous ne puissions pas accomplir. Les Chaudronniers sont bien positionnés pour relever les défis que l'avenir leur réserve.

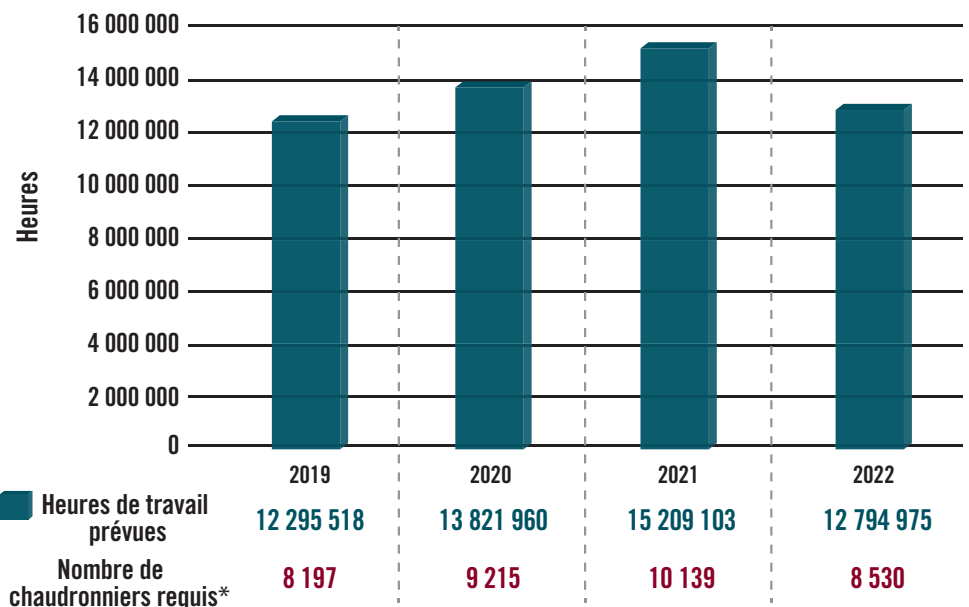
Heures de travail à la hausse entre 2019 et 2021

Selon nos prévisions, les heures de travail augmenteront considérablement entre 2019 et 2021, ce qui accentuera le besoin de Chaudronniers disponibles.

Cette augmentation attendue est attribuable à une hausse importante de la demande de l'industrie nucléaire en Ontario, alors que la province amorce un projet de 12,8 milliards de dollars pour la rénovation de la centrale de Darlington et la mise à niveau de la centrale de Bruce.

Les Chaudronniers seront également très recherchés en Colombie-Britannique à l'aube des travaux de l'usine de gaz naturel liquéfié (GNL) de Kitimat.

PROJECTIONS DES HEURES DE TRAVAIL, 2019 – 2022



La Loge 146 en Alberta fait appel aux tribunaux pour protéger des droits constitutionnels

...Suite de la page 1

Les conventions collectives des syndicats n'ayant pas réussi à s'entendre avec l'employeur sont réglées à leur tour par arbitrage exécutoire. Les arbitres nommés par le gouvernement ont pas mal toujours suivi la même tendance établie par d'autres syndicats et employeurs.

La loi va même jusqu'à entraver le droit de grève, car les règles et les restrictions font en sorte qu'il soit pratiquement impossible de débrayer dans l'industrie de la construction. Les règles complexes empêchent à un syndicat individuel d'établir ses propres plan et calendrier de négociation.

« La loi qui est en vigueur en Alberta empêche à un syndicat de négocier efficacement au nom de ses propres membres, dénonce le gérant d'affaires de la loge 146, Hugh MacDonald. Nous ne cherchons qu'à obtenir les mêmes droits que ceux dont jouissent des millions d'autres Canadiens. »

MacDonald explique que l'incapacité pour un syndicat de négocier sur des enjeux qui préoccupent ses membres non seulement viole les droits de ces derniers, mais aussi provoque des problèmes dans l'ensemble de l'industrie.

« S'il est impossible pour nos membres de régler efficacement leurs problèmes avec l'employeur par le recours à la négociation collective, ces problèmes continueront de couvrir et finiront par s'aggraver, dit-il. Cela doit changer. » Selon lui, les membres se préoccupent notamment de leur santé-sécurité, des conditions salariales ainsi que des règles de travail.

MacDonald ajoute que le syndicat des Chaudronniers avait exprimé ses craintes au gouvernement dans le cadre de son examen du *Code* en 2016. Cependant, malgré la réforme annoncée par le gouvernement, rien n'a changé pour ce qui est des négociations dans le secteur de la construction.

« Nos conventions échoient en avril prochain, ajoute-t-il. Pour nous, il est

fondamental que le déni de nos droits constitutionnels soit sur la table avant que nous n'ayons à nous prêter à nouveau à ce processus de négociation bidon. »

« L'Alberta est la seule province canadienne qui restreint ainsi notre droit de négocier librement, commente le représentant international des Chaudronniers Arnie Stadnick. Cette loi a été adoptée par un gouvernement antisyndical il y a trois décennies. Il est temps de l'abroger. »

« Les travailleurs de la construction de l'Alberta ne demandent rien de plus que ce à quoi leurs confrères et consœurs ont droit dans le reste du Canada », dit-il.

Ensemble, les syndicats des Chaudronniers et des ingénieurs d'exploitation représentent plus de 15 000 travailleurs spécialisés de la construction en Alberta.

Pour en savoir plus sur la poursuite et consulter la requête officielle déposée, les membres sont priés de se rendre sur albertaworkersrights.ca.

Les Chaudronniers persistent à vouloir obtenir le statut de métier à accréditation obligatoire partout au Canada

Bien que le gouvernement de l'Ontario ait annoncé sa décision de fermer l'Ordre des métiers de l'Ontario (OMO), le syndicat ne baisse pas les bras et continue de revendiquer le statut de métier à accréditation obligatoire. Ce statut ferait en sorte que seules les personnes ayant la certification de Chaudronnier seraient autorisées à travailler dans le métier. L'OMO est l'organisme qui décide si un métier a un statut d'accréditation obligatoire en Ontario.

Le VPI Joe Maloney a répondu à l'annonce concernant l'OMO dans une lettre adressée au premier ministre Doug Ford.

« Il est d'une importance capitale que les personnes qui travaillent comme Chaudronniers en Ontario soient qualifiées », écrivait-il dans sa lettre. À l'heure actuelle, les Chaudronniers ont la reconnaissance de membres d'un corps de métier à accréditation obligatoire dans quatre autres provinces et une demande de reconnaissance a été déposée dans une cinquième province. »

« Lorsqu'un corps de métier obtient

l'accréditation obligatoire ou une reconnaissance officielle, il y a une certitude que ses travailleurs ont les compétences, les aptitudes, les qualifications et la formation pour faire le travail correctement, écrit Maloney. L'accréditation obligatoire des métiers est non seulement dans l'intérêt du public d'une perspective de sécurité, mais aussi gage que le travail réalisé respecte des normes de qualité visant à éviter que de coûteuses réparations soient requises peu après la fin des travaux ou la mise en service des installations. »

Les Chaudronniers avaient présenté une première demande d'examen de classification à l'OMO en mars 2014. Toutefois, les gouvernements précédents avaient tous refusé de s'y engager avant qu'une étude ne soit menée sur la question de fond. Près de cinq ans plus tard, l'Ordre a été saisi d'une nouvelle demande d'examen.

« Maintenant qu'il a été annoncé que l'OMO cessera d'exister, nous sommes préoccupés par la possible disparition d'un

mécanisme permettant à un corps de métier de demander l'accréditation obligatoire et l'examen d'une demande », d'écrire Maloney.

Entre-temps, une réunion de gérants d'affaires et d'employés de la construction s'est tenue au siège de la loge 128 à Burlington (Ontario) et les participants ont appris qu'une demande d'obtention d'accréditation obligatoire déposée à Terre-Neuve-et-Labrador en avril 2017 en était aux derniers stades d'audience.

« Malgré la perception d'un chevauchement avec certains des 23 corps de métier reconnus en Ontario, il existe aussi des différences fondamentales qui font qu'il est impératif que le métier de Chaudronnier fasse à son tour l'objet d'une accréditation obligatoire, » d'écrire Maloney à Ford.

« La défaillance d'une composante industrielle sur laquelle des Chaudronniers travaillent serait lourde de conséquences. Un accident ou une défaillance pourrait avoir des répercussions catastrophiques sur des communautés entières. »

Une vidéo de la FIC cherche à sensibiliser les spectateurs au potentiel de la capture et du stockage de carbone

Le dioxyde de carbone dans l'atmosphère de notre planète atteint des niveaux encore jamais vus. Nous savons que 80 % de l'énergie mondiale provient de combustibles fossiles, et que nous émettons environ 54 milliards de tonnes de dioxyde de carbone par année. Il nous faut une solution qui pourra réduire ces émissions tout en accomplissant le travail de milliers de piles solaires et de centaines d'éoliennes. Selon de nombreux experts, la capture et le stockage de carbone représentent cette solution.

Notre syndicat accueille à bras ouverts cette technologie. Elle jouera un rôle essentiel pour que l'industrie fasse le pas de géant qui nous mènera d'un présent à haut taux d'émissions à un avenir sans émissions.

L'avenir prévisible. La vidéo intitulée *CCS : Bridge to a Cleaner Energy Future (Capture et stockage du carbone, un pont vers un avenir énergétique plus propre*, non traduit) est le fruit de la collaboration entre des experts de l'énergie, de l'environnement, de l'industrie et du mouvement syndical et démontre comment la technologie de la capture et du stockage du carbone peut apporter une solution à trois secteurs qui sont souvent difficilement réconciliables : l'énergie, l'environnement et l'économie.

La dure vérité, c'est que la capture et le stockage du carbone sont la seule technologie propre qui peut servir à décarboniser l'industrie, qu'il s'agisse de produire de l'acier, du ciment, des fertilisants, des produits

fabrication de produits pharmaceutiques, de fertilisants, de ciments et de plastiques.

La récupération assistée du pétrole est le principal usage réservé au CO₂ capturé. Aspiré dans des réservoirs d'huile sous la terre, le CO₂ contribue à extraire le pétrole avec une plus grande efficacité.

Par ailleurs, le stockage du CO₂ dans le sol est une opération coûteuse. La récupération assistée du pétrole pourrait compenser ce coût. Lorsque l'on extrait davantage de pétrole, ce dernier sert à fabriquer des produits d'usage courant tout en réduisant notre bilan carbone. Lorsque toute l'huile d'un réservoir a servi à l'extraction du pétrole, le CO₂ restant demeure en stockage. On peut ainsi maximiser l'extraction du pétrole et créer de nouveaux espaces de stockage du CO₂.

Sur le plan de l'emploi, la technologie représente une mine d'or. Dans la vidéo, les Chaudronniers sensibilisent les spectateurs au fait que la capture et le stockage sont les meilleurs moyens d'assurer l'avenir d'emplois très performants et très rémunérateurs dans des régions souvent rurales et régionales.

Cory Channon, représentant de la Fraternité internationale des chaudronniers, apparaît dans la vidéo pour expliquer les avantages de la technique de la capture et du stockage sur le plan de la main-d'œuvre. « Je suis persuadé que cette vidéo saura convaincre les spectateurs que la capture et le stockage sont la solution qui s'impose. Elle crée de l'emploi et des possibilités économiques dans les communautés, les régions et les nations, tout en s'attaquant de front aux changements climatiques » affirme Channon.

« En tant que chaudronniers, nous sommes à la fine pointe d'une formidable technologie qui pourra nous aider à atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés à la Conférence de Paris sur les changements climatiques », ajoute Channon. « En fait, il y a de fortes possibilités que nous ne puissions pas atteindre ces objectifs sans la capture et le stockage. »

Channon s'est lancé dans une ambitieuse opération visant à convaincre les politiciens de tout le Canada du bien-fondé de la capture et du stockage. « Nous avons transmis un message urgent et un lien vers la vidéo à tous les députés et législateurs provinciaux au pays », dit-il. « Nous mettrons de la pression sur les politiciens pour qu'ils adoptent cet incroyable outil, parce qu'il est créateur d'emplois intéressants et qu'il a le potentiel de sauver la planète. »

Vous pouvez regarder la vidéo en ligne à www.cleanerfutureccs.org.



Représentant Cory Channon promeut la capture et le stockage du carbone dans une nouvelle vidéo.

Le Canada est déjà un leader mondial de la capture et du stockage. Jusqu'à maintenant, le Canada a en effet construit trois installations de ce genre : Quest, en banlieue ouest d'Edmonton, Boundary Dam à Estevan, en Saskatchewan, et la nouvelle raffinerie de Sturgeon en Alberta. Ces trois installations ont été construites par des Chaudronniers. Les installations de Quest et le projet de Boundary Dam retranchent un million de tonnes de carbone de l'environnement tous les ans, soit l'équivalent du retrait de plus d'un million de voitures des routes canadiennes. Nous devons nous appuyer sur ces réalisations pour d'autres projets.

Afin de promouvoir la capture et le stockage du carbone, la Fraternité des chaudronniers a commandé une courte vidéo qui explique le fonctionnement de cette technologie et rappelle l'urgence de son adoption pour

pétrochimiques, des pâtes et papiers, ou même d'extraire du charbon et de faire fonctionner des centrales électriques au gaz. Aucune autre technologie n'y parvient.

La vidéo explique comment la capture et le stockage du carbone permettent une production d'énergie fiable à partir d'un ensemble réaliste de combustibles renouvelables et propres, une solution qui permet à la fois à la main-d'œuvre des secteurs de l'industrie et de l'énergie de rester au travail tout protégeant la solidité des économies locales et mondiale.

La capture et le stockage forment un processus révolutionnaire qui consiste à capturer le CO₂ produit par les secteurs très énergivores et à l'enfouir profondément dans le sol. Par contre, le fait de simplement stocker le CO₂ dans le sous-sol n'est pas la seule option. Le dioxyde de carbone entre aussi dans la

Période prometteuse pour les Chaudronniers autochtones

Des débouchés se présentent partout au Canada pour les membres de Premières nations qui travaillent comme chaudronniers. « Il y a un certain nombre de nouveaux projets de longue haleine qui se préparent et qui nécessiteront un grand nombre de Chaudronniers pour construire et entretenir de grandes installations industrielles, explique Cory Channon, directeur adjoint responsable des opérations du secteur de la construction pour la Fraternité internationale des Chaudronniers. Nous sommes très enthousiasmés par les perspectives pour nos membres et nous recrutons activement des membres des peuples autochtones d'un bout à l'autre du pays afin de nous assurer de pouvoir proposer une main-d'œuvre suffisante pour pourvoir tous les nouveaux postes qui s'ouvriront. » En fait, les Chaudronniers ont maintenant un recruteur de travailleurs autochtones à temps plein en la personne d'Émile Gareau.

Un projet clé en devenir est le nouveau terminal d'exportation de gaz naturel liquide (GNL) qui doit être construit à Kitimat (C-B) par LNG Canada, un consortium international. LNG Canada s'est engagé à investir quelque 40 milliards de dollars dans cette installation, ce qui en fera le plus important investissement unique dans l'infrastructure de la province de toute son histoire.

Grâce au soutien ferme des collectivités locales et de la Première nation Haisla – dont les terres accueilleront le nouveau terminal –, l'entreprise emploiera quelque 10 000 travailleurs au plus fort de la phase de construction d'ici 2021. Les retombées économiques seront colossales pour les Chaudronniers, qui seront des acteurs clés dans la construction de l'infrastructure, qui inclura deux énormes réservoirs de stockage dont la construction nécessitera 500 travailleurs. Des activités de dragage sont déjà en cours dans le port de Kitimat.

Le GNL est unique parmi les carburants fossiles, car il est à la fois plus propre et plus sécuritaire. Afin de pouvoir être exporté par navire, le gaz naturel est liquéfié en le refroidissant à une température de -162 degrés Celsius. Ce refroidissement a pour effet de réduire son volume de 600 fois, ce



Émile Gareau, le recruteur national de travailleurs autochtones des Chaudronniers, a pour objectif de gonfler les rangs du syndicat en recrutant plus de travailleurs de métier issus des Premières nations.

qui en facilite le transport à bien meilleur coût. Sous forme liquide, le gaz naturel est incolore, inodore, non toxique, non corrosif et ininflammable. Il se ne déverse pas; en cas de fuite accidentelle, le gaz se réchauffe et s'évapore tout simplement. Il n'y a donc aucun risque de déversement toxique dommageable pour les eaux côtières sensibles de la Colombie-Britannique.

Le gaz naturel liquide est de plus en plus utilisé dans le monde entier. On dénombre déjà 400 transporteurs de ce gaz, et l'objectif pour le nouveau terminal de Kitimat est d'en faire le plus avancé de son genre et le plus propre sur la planète, produisant moins de la moitié des émissions que l'installation de GNL moyenne.

Même de grands navires sont convertis pour fonctionner au GNL, et les Chaudronniers qui travaillent dans les chantiers navals de Victoria jouent un rôle clé à cet égard. Déjà, un navire y a été converti et d'autres le seront éventuellement. Comme de plus en plus de navires fonctionnent désormais au GNL – un carburant plus économique et plus propre –, il y aura beaucoup plus de travail à effectuer pour construire des postes de ravitaillement en GNL sécuritaires le long de la côte du Pacifique. C'est une excellente nouvelle pour les Chaudronniers et pour les objectifs environnementaux qui sont chers aux

Canadiens.

Entre-temps, plus à l'est, Ontario Power Generation a entrepris un projet de remise à neuf de la centrale nucléaire de Darlington au coût de 12,8 milliards de dollars qui créera jusqu'à 11 000 emplois annuellement. Une bonne partie du travail de remise à neuf de cette énorme centrale relèvera de Chaudronniers.

Émile Gareau, le nouveau recruteur national de travailleurs autochtones, trépigne d'impatience à l'idée d'inciter de jeunes Autochtones, Métis et Inuits à sauter sur les nouvelles possibilités que leur offrent de tels emplois partout au Canada. Les Chaudronniers dans les métiers de la construction doivent relever de grands défis dans le cadre de leur travail, mais les récompenses – à la fois la paye et la satisfaction au travail – en valent bien la chandelle.

« Un Chaudronnier qualifié peut gagner 50 \$ l'heure ou plus et encore plus dans le cas d'heures supplémentaires. C'est tout un incitatif pour les jeunes femmes et hommes et les jeunes femmes qui ont le profil de l'emploi, explique-t-il. De plus, la formation qu'offre notre syndicat figure parmi les meilleures au monde. Vous êtes toujours en développement et à relever de nouveaux défis lorsque vous êtes Chaudronnier. »

Retraite et avantages sociaux : Profitez encore mieux de vos régimes en 2019

Par Susan Bird

Administratrice du régime d'avantages sociaux

En faisant un retour sur l'année 2018, je constate que nos membres pourraient profiter encore plus des services offerts dans le cadre de notre régime d'avantages sociaux, qui fait partie des meilleurs au pays. Notre régime comprend une vaste gamme de services, dont certains semblent méconnus de nos membres.

Cette année, j'aimerais que nos membres profitent en plus grand nombre de notre programme d'aide aux employés et de services à la famille (PAESF). Ce programme est offert gratuitement au moment où les membres et leur famille en ont besoin. De plus, il est entièrement confidentiel. Il est possible d'obtenir de l'aide au téléphone, en ligne ou en personne.

Le PAESF comprend des services-conseils et de relations d'aide en matière de planification financière, d'alimentation, de dépendance, de dépression et de prévention du suicide, pour ne nommer que ces quelques exemples.

Quand une personne a besoin de soutien pour traiter une douleur chronique découlant d'un accident du travail, le coût des services requis peut se compter en milliers de dollars. Or, grâce à notre régime, les membres qui se trouvent dans une situation comme celle-ci n'ont pas à se préoccuper d'un tel fardeau financier, ce qui facilite grandement le rétablissement.

Le PAESF peut également aider les familles à composer avec une difficulté non négligeable : le budget familial. Combien de querelles éclatent dans les familles canadiennes sous l'effet de pressions financières? Des experts affirment qu'il s'agit là de l'une des principales causes de rupture. Notre programme offre un service d'encadrement visant à aider les membres à mettre de l'ordre dans leur budget. Puisqu'il est gratuit, ce service n'impose aucune contrainte financière supplémentaire.

Même les adolescents peuvent se tourner vers le PAESF pour régler des problèmes relatifs à l'école, aux amis, aux drogues et à l'alcool, aux relations familiales, etc.

Voilà quelques-unes des nombreuses utilités de ce programme. De plus amples renseignements sont accessibles sur le site Web du régime, à l'adresse boilermakersbenefits.ca, à partir de l'icône relative aux soins de santé.

J'espère que les membres sauront se prévaloir davantage du PAESF et qu'ils en parleront à leurs collègues ainsi qu'aux membres de leur famille. Jusqu'à maintenant, ce programme a aidé bon nombre de membres de la Fraternité internationale des Chaudronniers (FIC).

Pour joindre le service du PAESF, on peut composer sans frais le **1-866-990-1113** (ou le numéro ATS **1-888-234-0414**) en tout temps.

Amélioration continue

Vos régimes d'avantages sociaux sont continuellement mis à jour pour refléter l'évolution constante des soins de santé. En 2019, le nouveau régime de soins de santé pour prestataires d'une retraite anticipée s'ajoutera à notre gamme d'avantages sociaux. Il s'agit de l'une des nombreuses initiatives prises pour veiller à ce que notre régime réponde aux besoins des membres.

Tout comme pour les membres de plus de 65 ans (régime de soins de santé pour les retraités de 65 ans et plus), le régime pour prestataires d'une retraite anticipée subventionne le coût des garanties. Selon votre ancienneté à titre de membre du régime, vous pourriez obtenir des garanties gratuites ou à prix réduit.

Nous avons mis en ligne une vidéo de présentation comprenant toute l'information requise sur ce nouveau régime. Cette vidéo est accessible sur le site boilermakersbenefits.ca. Cliquez sur le lien « Nouvelles et formation/ News & Education » dans le haut de la page, puis sélectionnez l'option « Séminaires de formation/Educational Seminars ». Vous devez

être inscrit pour accéder à cette section du site Web et aux documents. (Si ce n'est déjà fait, nous encourageons les membres à suivre le processus d'inscription, qui est très simple.)

Rapports annuels et mises à jour

Vos rapports de 2017 vous parviendront sous peu. En plus de fournir une excellente rétrospective de l'année 2017, ces rapports incluent les états financiers vérifiés et les données actuarielles soumises au contrôleur en septembre 2018.

Au cours de l'année 2019, on invitera les membres du régime à mettre à jour leurs renseignements personnels pour valider l'exactitude de l'information. De plus, cette vérification permet de nous assurer que les données relatives aux personnes à charge, aux bénéficiaires et aux garanties du régime sont à jour. Veuillez considérer cette démarche comme un élément important de votre gestion financière familiale.

Vous trouverez également de l'information importante concernant votre régime de retraite sur le site boilermakersbenefits.ca. (Cliquez sur l'icône relative au régime de retraite, puis faites défiler l'écran jusqu'au bas de la page.) Vous constaterez notre réussite se traduisant par un régime de retraite capitalisé à 102 %, qui s'explique notamment par un rendement exceptionnel de 10,3 % du capital investi pour l'année se terminant le 31 décembre 2017. De plus amples renseignements sont fournis dans le rapport, que je vous invite à télécharger.

J'ai beaucoup aimé ma rencontre avec des milliers de membres du régime pendant l'année 2018. D'autres rencontres sont également prévues en 2019. Votre section locale vous informera du moment où des rencontres auront lieu dans votre secteur.

En terminant, permettez-moi de vous transmettre nos meilleurs vœux de la part des membres du personnel et des administrateurs du régime.

paesf Parlons-en.

Votre programme d'aide aux membres

De l'aide quand vous en avez besoin
24 heures par jour, sept jours par semaine.

Appelez le **1-866-990-1113**



Formation nationale

Campus virtuel : vidéo sur le processus hydraulique d'application de couple et de mise sous tension

Par Grant Jacobs

Directeur national de la formation

Si ce n'est pas déjà fait, rendez-vous sur le site Web boilermaker.ca et, dans la section réservée aux membres, prenez connaissance de l'ensemble des cours et des éléments d'intérêt général que le site offre aux membres. Cette année, l'équipe nationale de la formation a ajouté à nos cours de formation une vidéo animée montrant le processus hydraulique d'application de couple et de mise sous tension. Cette vidéo complète le programme en cette matière développé par l'équipe nationale de la formation pour répondre aux besoins des centres de formation d'apprentis et des centres de formation mis à la disposition de nos propres loges. Il s'agit d'une version entièrement animée du processus hydraulique d'application de couple et de mise sous tension. Elle nous permet d'illustrer le processus sur une durée considérablement plus courte par rapport à une vidéo enregistrée montrant le même processus. Une vidéo animée ne remplace pas une formation pratique, mais c'est un complément fort utile. Regardez la vidéo!



Une nouvelle vidéo accessible dans la section du site Web des Chaudronniers réservée aux membres présente une revue animée du processus hydraulique d'application de couple et de mise sous tension.

Cours 2019 sur la gestion de projets

Le cours annuel sur la gestion de projets se tiendra l'année prochaine à Toronto (Ontario).

Le programme a 16 inscriptions de superviseurs confirmées à ce jour. Cette année, les loges de la construction et plusieurs entrepreneurs ont été représentés. Pour de l'information sur ce programme et vous y inscrire, veuillez communiquer avec le coordonnateur de la formation de votre syndicat local.

Le banquet de remise des prix rend hommage aux meilleurs apprentis

L'édition 2018 du banquet de remise des prix des Chaudronniers s'est tenue à Ottawa en même temps que d'autres rencontres et programmes de formation organisés par la fraternité internationale. Le Fonds de fiducie national pour la formation (FFNF) commandite le banquet de remise des prix chaque année. Le but est de reconnaître les meilleurs apprentis Chaudronniers diplômés de chaque loge au Canada. Les meilleurs apprentis sont choisis par leur loge en fonction de trois critères : leurs réalisations techniques à l'école, leur rendement au travail et la force de caractère qu'ils ont démontrée.

C'est Grant Jacobs, directeur national de la formation, qui a donné le coup d'envoi à la soirée en présentant chacun des apprentis diplômés et en lisant une courte description expliquant pourquoi leurs loges respectives les avaient choisis comme les meilleurs participants à leur programme d'apprentissage.

Le banquet de remise des prix a aussi permis de reconnaître des leaders de l'industrie, lesquels se sont vu décerner le Prix d'excellence de l'industrie en reconnaissance de leur distinguée contribution à la formation des



Cohorte 2018 des apprentis diplômés – Debout, de gauche à droite : Scott Howarth (555), Jeremy Gordon (146), Brett Smith (146), Colin Robertson (359), Matthew MacLellan (73), Geoff Eves (128), Jason Chizen (128), Bruce Caissie (73), Brian Handy (555) et Charles-Antoine Courchesne (271). Assis est Grant Jacobs, directeur national de la formation.

apprentis. Cette année, des prix ont été remis à Henry Gusse, fondateur d'Edmonton Exchanger and Refinery Services, à Don Lenny et Dale Green, tous deux des employés de longue date d'Edmonton Exchanger et à l'instructeur Ed Hoffman de la loge 128.

Henry Gusse d'Edmonton Exchanger s'est

vu remettre le Bronze des Chaudronniers par le nouveau vice-président pour le Canada de la FIC, Arnie Stadnick. Le confrère Gusse est décédé cette année et c'est donc son fils, Larry Gusse, président d'Edmonton Exchanger, qui a accepté le prix décerné à son père.

La formation de délégué enrichit les membres et le syndicat

La formation de délégué est offerte dans diverses loges au Canada. C'est le représentant international Richard MacIntosh qui anime la formation. C'est l'adjoint au président international, Cory Channon, qui anime la portion de la formation qui traite de juridiction. La section sur la santé et la sécurité est présentée par le directeur national de la santé-sécurité, Jason McInnis, ou encore par

Blair Allin, représentant de santé-sécurité.

Le délégué occupe un poste de direction important au sein de l'industrie des chaudronniers. Le rôle de protection des membres que joue le délégué consiste à aider les membres et l'employeur à appliquer la convention collective. Les membres sont encouragés à communiquer avec leur loge.

La loge 146 : le 28 février au 1 mars, 2018



Rangé du bas, de gauche à droite : Jason Manfind, Antony Somers, Richard MacLean, Iavr Pederson, Caroline Guay. Rangé du haut, de gauche à droite : Jason Wiebe, Chris Mueller, Chris Goddard, Channel Thompson, Curtis Manning, Jeff Denard and Brian Pake. (Manquante de la photo : Angle Combs.)

La loge 555 (à Winnipeg) : les 16 –17 janvier, 2018



Dans la photo : William Dubois, David Duell, Stuart Zoroneck, Anthony Monkman, Brandyn Rheault, Joseph Lambourne, Chad Benson, Joe Wood, Jeff Reuther, Mike Stefak, Jayce Fiddler.

La loge 555 (à Regina) : les 18 – 19 janvier, 2018



Dans la photo : Brian Handy, Catlin Fitzgerald, Tim Stratton, Jillian McIntosh, Tyler Ogle, Jason Bencharski, Sean Dixon, Kyle Hauser, Brandon Gaudet, Shawn Soclaski, Brett King, Jason Koews, Travis Englesmar.

L'entente conclue avec l'EPSCA augmente les salaires et la sécurité d'emploi

La reconduction de la convention collective entre les Chaudronniers et l'Electrical Power Systems Construction Association (EPSCA) en Ontario pour une période de cinq ans assurera des augmentations de salaire et la sécurité d'emploi pour les membres travaillant dans l'industrie nucléaire.

« L'actuel gouvernement ontarien a nettement fait savoir qu'il veut baisser les tarifs d'électricité, a expliqué le VPI Joe Maloney. Lorsqu'on combine cette volonté aux signaux lancés à propos de l'ouverture d'accords d'exclusivité syndicale, j'étais fermement d'avis que la négociation rapide d'une entente démontrerait notre engagement à assurer une stabilité sur le plan des coûts et des relations de travail au secteur de l'énergie électrique, et ce, à un moment très critique. »

La convention collective reconduite concède des augmentations du régime salarial complet de 2 % par année pour toutes les classifications ainsi que des bonifications des

allocations de déplacement et de logement pour tous les travailleurs affectés à Ontario Power Generation et à Bruce Power. Aussi, des mesures ont été prises pour assurer l'égalité salariale entre les travailleurs affectés aux différents quarts. Malgré une pression intense exercée par les employeurs, l'entente préserve le taux double pour les heures supplémentaires au-delà de 50 heures et les fins de semaine.



EPSCA
ELECTRICAL POWER SYSTEMS
CONSTRUCTION ASSOCIATION

« La sécurité d'emploi que nous assure ce contrat de travail est très importante, a commenté le gérant d'affaires de la loge 128, Roy Grills. Nous sommes très heureux d'avoir aussi pu conserver le taux double pour les heures supplémentaires. »

Dans une lettre adressée aux membres,

Maloney a remercié Grills, le représentant de l'EPSCA Stirling Munn ainsi que les représentants internationaux Arnie Stadnick et John Petronski pour leur aide durant les négociations.

Les Chaudronniers syndiqués continueront d'avoir compétence exclusive sur leur champ d'activité – un facteur décisif ayant mené à la reconduction de la convention collective. Le gouvernement Ford a fait savoir à d'autres syndicats qu'il a l'intention de mettre fin à l'exclusivité syndicale dans d'autres secteurs. La nouvelle entente protégera donc les emplois des Chaudronniers d'entrepreneurs non syndiqués dans l'industrie nucléaire.

L'industrie nucléaire est aujourd'hui le principal employeur de Chaudronniers en Ontario grâce au projet de remise en état des centrales Bruce et Darlington sur plusieurs années. En effet, l'industrie fournira plus de la moitié des heures de travail des Chaudronniers en Ontario pendant la bonne part de la décennie à venir.

Des soudeurs irlandais font passer le message d'une expérience positive en Alberta

En 2013, Cathal McGee de Donegal ETB (Educational and Training Board) et Mick Murphy de Waterford ETB en Irlande ont entrepris une mission exploratoire à Fort McMurray, en plein cœur de la région de la production pétrolière de l'Alberta, au Canada. Ils ont passé dix semaines au travail dans les sables bitumineux de l'Athabasca en pleine forêt boréale.

Ils ont tous deux la désignation Sceau rouge en soudage, ce qui leur permet de pratiquer leur métier dans les raffineries de pétrole canadiennes par l'entremise de la loge 146 de la Fraternité internationale des Chaudronniers.

Cathal est retourné en Irlande fort de tout ce qu'il a appris. En 2015, il a mis en place un programme de mise à niveau pour les soudeurs à Donegal ETB. C'est la direction de l'apprentissage et de la formation dans l'industrie du gouvernement albertain qui a surveillé les examens auxquels 13 soudeurs se sont prêtés.

À ce jour, 14 soudeurs de Donegal ont pu travailler dans des raffineries de pétrole canadiennes. Plusieurs ont suivi les cours «

Pression B » reconnus par l'Alberta Boilers Safety Association et les autorisant à souder dans les raffineries. À l'heure actuelle, on dénombre sept soudeurs de Donegal à Fort McMurray. Ils travaillent efficacement malgré les conditions difficiles.

Un de nos anciens étudiants, Paul McMenamin, est tout juste de retour de Fort McMurray. « Les conditions offertes au Canada étaient excellentes pour ce qui est de la sécurité, les paiements et la prise en charge de coûts comme l'hébergement, les repas et les vols, affirme Paul. J'ai vraiment aimé le voyage et l'expérience après avoir passé 14 ans au fin fond d'une usine. »

« Je n'ai aucun regret d'avoir suivi la formation intermédiaire en soudage et en soudage de tuyaux avec Donegal ETB, dit-il. Auparavant, j'avais travaillé pendant des années pour une entreprise manufacturière, alors que je n'avais aucune qualification. Au fil du temps, je suis devenu redondant et je ne pouvais pas poser ma candidature à des postes, car j'avais besoin de papiers et des codes de soudage. Le cours sur le soudage m'a permis d'améliorer ma vitesse et la

qualité de mon travail. »

« Maintenant que j'ai les papiers, je jouis de souplesse, de choix et de liberté. Je peux choisir où je veux travailler, les projets sur lesquels je veux travailler et le temps que je souhaite travailler. Aussi, les jours où je suis en congé, je peux aller pêcher dans les lacs ou escalader le mont Muckish, dit-il. J'ai l'impression de vivre pleinement. »

Au Canada, Joseph Maloney, vice-président international de la Fraternité internationale des Chaudronniers, a donné son sceau d'approbation à la qualité de Donegal ETB. « L'union fait la force » et c'est un syndicat qui continuera d'offrir des occasions lucratives à nos soudeurs.



Une explosion secoue une raffinerie d'Irving et renforce la solidarité entre les Chaudronniers

L'Action de grâces aura eu du bon et du mauvais pour les membres de la loge 73 qui vauaient à des travaux d'entretien au moment où une violente explosion a secoué la raffinerie d'Irving Oil à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick.

Plusieurs centaines de Chaudronniers travaillaient à l'entretien de la plus grande raffinerie du Canada, mais seulement quelques-uns d'entre eux ont été légèrement blessés, selon le gérant d'affaires de la loge 73, David Noel.

Cependant, selon lui, les séquelles psychologiques pourraient s'avérer plus durables. « Ils sont nombreux à ressentir le besoin d'en parler et ils en parlaient beaucoup dans la salle à manger » dans la foulée de l'explosion.

Certains membres ont eu recours aux services de consultation du programme d'aide aux employés offerts par le biais du régime national de santé et de bien-être. D'autres ont eu recours à des services similaires offerts par un des entrepreneurs, indique Noel.

À la fois Noel et le représentant international Kent Oliver ont félicité Irving Oil pour sa réaction rapide et son offre de venir en aide aux membres qui en ressentaient le besoin.

« On a senti l'onde de choc nous traverser le corps, a affirmé le Chaudronnier Terry MacEachern à CBC News. Ce fut très intense. Il s'est formé un nuage en forme de champignon et les flammes ont atteint une hauteur d'environ 160 pieds. »

« Là où nous nous rendons [pour le dîner] est très près de l'endroit de l'explosion et c'était à peu près au même moment, explique-t-il. Six minutes [plus tard], nous aurions été en plein dans le chemin d'explosion et Dieu sait ce qui aurait pu nous arriver. »

L'explosion a pris naissance dans une unité de traitement de diesel qui ne faisait pas partie du programme d'entretien du raffineur. De dire Noel : « Nous avons été très chanceux que personne ne travaillait sur l'unité à ce moment-là. »

« Un tel incident nous rappelle que nous formons une grande famille d'un océan à l'autre, a écrit le VPI Joe Maloney dans un article publié dans le bulletin d'information de la loge 73. Je sais que je parle au nom de chaque Chaudronnier au Canada lorsque j'affirme que nous sommes solidaires à l'égard de nos confrères et consœurs de la loge 73. »

En 1998, une explosion avait tué un travailleur et blessé deux autres.

Travail sécuritaire NB, l'organisme qui veille à l'application de la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail du Nouveau-Brunswick, fait enquête pour trouver la cause de l'explosion.



« Un tel incident nous rappelle que nous formons une grande famille d'un océan à l'autre, a dit le VPI Joe Maloney. »



Chaudronnier canadien

Le Chaudronnier canadien est publié par la Fraternité internationale des Chaudronniers, constructeurs de navires de fer, forgerons, forgeurs et aides

Joseph Maloney, vice-président international pour le Canada

Bureaux canadiens :

10059-118 St., Suite 204
Edmonton, AB T5K 0B9

115 Prince William St., Suite 101
Saint John, NB E2L 2B4

Plus d'informations? Visitez notre site web

Beaucoup plus d'informations pour les Chaudronniers et le grand public sont disponibles sur notre site web, www.boilermaker.ca.

Les membres peuvent s'inscrire et avoir accès à la section réservée aux membres avec les dernières nouvelles sur le métier et sur le syndicat.

Le site renferme également beaucoup d'information pour le grand public sur l'avantage Chaudronnier et sur comment devenir un Chaudronnier.